

*domus Caseti*, était fondée pour surveiller les intérêts du couvent et pour encourager les donations pieuses en se faisant aimer par des actes de bienfaisance et par les services religieux qu'elle rendait aux populations de nos campagnes. Dès lors, un moine de l'abbatiola, puis du prieuré, remplit les fonctions curiales dans l'église de Chazay, jusqu'au jour où l'abbaye tomba en commende, ce fut alors un prêtre séculier nommé par l'abbé, usage qui se continua jusqu'en 1789. La petite abbaye fut installée en haut de la colline, à la suite de la citadelle, dans le *Castrum*, et en face de l'église romane. Elle jouissait de là d'une vue des plus gracieuses et des plus étendues sur la vallée de l'Azergues, ainsi que sur le massif du Mont-d'Or. Quelques moines (jamais moins de cinq), un supérieur, un préposé au culte public, un sacristain, un aumônier, un frère hospitalier, composaient ce couvent qui suivait en son entier la règle du monastère et avait cloître, réfectoire, dortoir et chapitre. Combien était douce et tranquille la vie de ces hommes de Dieu ! A l'abri de ce château fort, ils pouvaient en paix se livrer à leurs études, à la prière et à toutes les œuvres de charité que comportait leur vie religieuse. Le supérieur de cette abbatiola était un personnage d'autant plus important, qu'il représentait un plus grand maître, or, ici, l'abbé d'Ainay était un haut et puissant seigneur. Nommé par le père abbé, ce supérieur d'abord inamovible devint révocable à volonté, pour remédier à quelques abus, qui se glissèrent par la suite dans ces hautes fonctions.

En 930, nous trouvons donc l'abbaye d'Ainay propriétaire à Chazay, de l'importante terre ou tènement de Saint-Martin, qui a conservé ce nom jusqu'à nos jours, c'était une coutume monastique de donner à la première possession territoriale le nom du saint protecteur de l'ordre.